



*Commune de Les Choux
Compte rendu du Conseil Municipal*

04 octobre 2022

Membres en exercice : 14

Membres présents : 11

L'an 2022 et le 04 octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu, Salle de Conseil – Mairie 5 rue de la Poste sous la présidence de Monsieur MOREL Olivier, Maire.

Présents :

Monsieur MOREL Olivier, Maire

Mmes : LAMONTAGNE Sylvie

MM : BADAoui Kada, BOUE Hervé, CACCIA Anthony, CHEVALIER Christian, DOUBRE Eric, DUREVILLE Arnaud, MENOUVRIER Pascal, VASSEUR Ludovic, GAUTIER François

Excusés :

Madame THORET Nathalie ayant donné pouvoir à MOREL Olivier

Madame CHANZY Emilie ayant donné pouvoir à VASSEUR Ludovic

Madame FINOUX Laetitia

A été nommé secrétaire : LAMONTAGNE Sylvie

Préambule :

En accord avec les membres du Conseil Municipal

- Le point 12 – Mise à jour des statuts du Syndicat Mixte du Pays Giennois (SMPG) est ajouté à l'ordre du jour

1. Affaire sociale – à Huit-clos

Monsieur le Maire informe qu'une demande d'aide exceptionnelle a été faite par un administré. Après avoir énoncé les faits, monsieur le Maire propose un secours exceptionnel pour la location d'un véhicule.

Le conseil municipal ayant délibéré, décide à la majorité :

- D'attribuer un secours exceptionnel à cet administré
- Accepte de financer jusqu'à 500€ la location du véhicule sous réserve que l'administré fournisse le contrat de location

2. Budget Principal

2.1. Décision modificative

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires :

- Pour l'acquisition du nouveau tracteur tondeuse ; en effet le remise faite sur le devis d'acquisition ne peut être prise en compte puisque c'est une reprise de l'ancien tracteur tondeuse.

Le budget primitif investissement prévoyait à la ligne 21571 Matériel roulant la somme de 19 125,8 € et Le coût du tracteur est de 20 060 € TTC hors remise,

- Pour la modification du carrefour rue de Dampierre R56 et rue de Langesse RD42 : le devis a été réévalué à la hausse passant 4 731€HT à 7 384,80€

Le budget primitif investissement prévoyait à la ligne 2152 installation de voirie la somme de 4 731€, il faut prendre en compte le montant du nouveau devis.

Ces deux augmentations seront financées par la ligne 020 dépenses imprévues de l'investissement.

D'autre part, au vu des remboursements de frais de formation engagés par les agents communaux, et suivant la délibération 18_2022 du conseil municipal du 17 mai 2022, il convient d'alimenter les lignes budgétaires liées aux frais des agents :

- Compte 6251 : + 1000€
- Compte 6256 : + 1000€
- Compte 6532 : - 1000€
- Compte 6535 : - 1000€

Aussi, pour donner suite aux demandes de subvention effectuées dans le cadre de la réhabilitation du rez-de-chaussée de la mairie, il convient d'intégrer les montants à percevoir suivant les arrêtés d'attribution comme suit :

- Compte 1383 : 76 500€
- Compte 1351 : 66 000€

Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Chapitre	
011	2 000 €
65	-2 000 €
INVESTISSEMENT	
Chapitre	
020	- 3 655.80 €
13	+ 142 500.00€
Chapitre	
21	+ 3 655.80 €

Les explications entendues, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n° 1 du budget principal
- Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette modification budgétaire.

2.2. Vote des tarifs 2023

Monsieur le Maire rappelle les tarifs 2022 :

Location salle polyvalente :

La location du lave-vaisselle est comprise dans la location de la salle polyvalente depuis le 1^{er} janvier 2022

Caution : 1000 €

Caution ménage : 180 €

Arrhes : 50 €

Location à la journée :

- Habitants de la commune : 150 €
- Habitants hors commune : 220 €

2ème jour : 50 €

Location tables et bancs :

Habitants de la commune uniquement :

Gratuit après le dépôt d'une caution de 200 €

Bibliothèque : accès gratuit

Concessions cimetière :

15 ans : 100 €

30 ans : 200 €

50 ans : 400 €

Cases columbarium :

15 ans : 600 €

30 ans : 1 000 €

Cavurne :

15 ans : 300 €

30 ans : 600 €

Caveau provisoire :

Maximum 6 mois.

Inférieur à 1 mois : gratuit.

De 1 mois à 3 mois : 7 € par jour.

Supérieur à 3 mois : 35 € par jour.

Le conseil municipal ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- Décide que les tarifs 2022 sont reconduits pour 2023

2.3. VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le principe de la taxe d'aménagement. Il informe que la part communale est de 2% et qu'il y a d'actualiser ce taux.

Le conseil municipal ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- Décide que le taux de 2% est reconduit.

3. Recensement de la population 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population 2023 mis en place par l'INSEE se déroulera du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. La commune est chargée de recruter un coordinateur et deux agents recenseurs qu'il faudra rémunérer. Une subvention sera ensuite reversée de la part de l'INSEE.

Il est proposé de nommer :

- Agent coordinateur : Mme BOISSON Karine
- Agents recenseurs : Mme AUER Vanessa et Mr CACCIA Jean-Philippe

Le conseil municipal ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- de nommer Mme BOISSON Karine comme agent coordinateur.
- de nommer Mme AUER Vanessa et Mr CACCIA Jean-Philippe comme agents recenseurs.
- de prévoir les crédits nécessaires à leur rémunération pour le budget 2023.

4. Sécurisation du stade

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le terrain de sport situé rue de Dampierre face à l'école a fait l'objet d'un stationnement temporaire des gens du voyage pendant le mois d'août. Il propose de sécuriser le stade de manière semblable à l'air de jeux rue de Chatillon.

Le conseil municipal après discussion, décide qu'une étude doit-être réalisée avant de pouvoir délibérer.

5. Chemins communaux

5.1. Chemin de la Rolandière

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu d'un administré.

Ce dernier demande que le chemin rural 13 : Chemin de la Rolandière soit interdit aux véhicules à moteur.

Le conseil municipal ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas fermer ce chemin.

5.2. Chemin Rural 1

Monsieur le Maire rappelle tout ce qui a été fait concernant la vente du CR1. Il informe avoir reçu une proposition de prix de la part du futur acquéreur pour l'actuel CR1 : 1,80€ du m² soit un montant de 11 880€ pour 6 600m² de chemin.

Cet administré nous propose à la vente une parcelle de 2,3 hectares pour que le CR1 ne disparaisse pas. Il nous propose un prix de 5 000€ l'hectare soit 11 500€ la parcelle de 2.3 hectares.

Le conseil municipal ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de prix d'achat pour la parcelle de 2.3 hectares au prix de 11 500€ euros.
- D'accepter de céder le CR1 de 6 600m² pour un montant de 11 880€ sous condition que le chemin ne soit pas fermé avant que la clôture du futur CR1 ne soit terminée.

6. CDCG

6.1. Rapport d'activité 2021

Monsieur Olivier MOREL, Maire, présente le rapport d'activité 2021 de la CDCG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Approuve le rapport.

1.1. Rapport Annuel 2021 sur le prix et la Qualité du service assainissement

Monsieur Olivier MOREL, Maire, présente le rapport Annuel 2021 sur le prix et la Qualité du service assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Approuve le rapport.

7. Correspondant Défense

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de nommer un correspondant à la Défense.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- De nommer Mr Ludovic VASSEUR, 2^{ème} adjoint au Maire, comme correspondant à la défense.

8. Correspondant Incendie et Secours

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de nommer un correspondant incendie et secours.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- De nommer Mr Pascal MENOUVRIER, 1^{er} adjoint au Maire, comme correspondant incendie et secours.

9. Revalorisation devis carrefour RD56 et RD42

Monsieur le Maire informe le conseil que le devis pour la modification du carrefour rue de Dampierre R56 et rue de Langesse RD42 a été réévalué à la hausse passant 4 731€HT à 7 384,80€.

Le conseil est invité à délibérer pour l'acceptation de cette réévaluation.

Le conseil municipal ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter cette réévaluation
- de prévoir le crédit nécessaire au budget

10. Repas des aînés

Suite à la crise sanitaire nationale dû à la COVID 19, le repas des aînés avaient été remplacé par des paniers gourmands. La crise étant terminée, la question se pose de savoir si la municipalité continue la distribution de panier gourmand ou si elle remet en place le repas des aînés.

Le conseil municipal ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- de demander l'avis des concernés par le biais d'un coupon réponse à destination des personnes de plus 70 ans inscrites sur la liste électorale communale.

11. Décorations pour les fêtes de fin d'années

La crise énergétique impose au conseil de prendre une décision concernant les décorations lumineuses des fêtes de fin d'année 2022.

Le conseil municipal ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- de ne pas annuler la mise en place des décorations lumineuses des fêtes de fin d'année
- de réduire la durée passant de 6 semaines à 3 semaines.

12. Modification des statuts de Syndicat Mixte du Pays Giennois (SMPG)

Afin de porter le dispositif « zero pouce », le Pays Giennois doit modifier ses statuts. En effet, le SMPG ne dispose pas de la compétence mobilité et les communautés des communes du territoire ne possèdent pas toutes cette compétence. Il est possible de porter le dispositif en s'appuyant sur la compétence Développement économique ou Tourisme des communautés de communes.

Pour cela, il est nécessaire que le SMPG puisse exercer cette compétence.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur la modification du SMPG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Approuve la modification des statuts du Syndicats Mixtes du Pays Giennois.

Informations et questions diverses :

1. **Vente boulangerie** : Le 27 septembre dernier, la boulangerie a été vendue.
2. **Résidence du bout du bois** : La réservation du lot n°14 a été annulée.
3. **Les chouettes en fêtes**
 - 3.1. **La fête du village** : le weekend du 23 et 24 juillet a rencontré un franc succès lors de la fête du village organisée en partenariat avec l'association Les Chouettes en Fête.
 - 3.2. **Halloween** : Les Chouettes en fêtes organisent des activités pour Halloween.
4. **Atelier municipal** : L'atelier municipal a subi une tentative d'effraction le 25 septembre 2022. Nous avons constaté des dégradations sur grillage et la porte d'entrée sans parvenir à pénétrer dans l'atelier. Une plainte a été déposée.
5. **Octobre rose** : L'ASL – travaux d'aiguille – a décoré la mairie et la salle Léon Stephan de leurs travaux de broderie sur le thème d'Octobre Rose.
6. **Voirie**
 - 6.1. **Rue de la Forêt** : la réfection de la rue a été réalisée au mois de septembre.
 - 6.2. **Sécurisations entrées de bourg** : aux entrées du village rue de Dampierre et rue de Nogent, des prototypes de sécurisation sont mis en place.
7. **Demande de subventions** : les associations « Les Restos du Cœur » et « La Maison Familiale et Rurale » ont demandé à la municipalité des subventions. Les deux demandes ont été refusées par le conseil municipal.

Fin de séance à 21 heures 45

